



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/03/18

Reçu en Préfecture le : 28/03/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 mars 2018
D - 2018/94

Aujourd'hui 26 mars 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Suspension de séance de 19h24 à 19h33

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Ana Maria TORRES présente jusqu'à 16h55

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Cécile MIGLIORE

**Musées des Beaux-Arts. Convention
pluriannuelle de partenariat avec le Centre
Hospitalier de Cadillac. Avenant n° 1**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2016-408 en date du 24 octobre 2016, vous avez autorisé la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat entre le Musée des Beaux-arts et le Centre Hospitalier de Cadillac (2016/2020) afin de permettre aux deux établissements de s'engager à moyen terme dans une étroite collaboration, visant à développer des actions de médiation conduites par des médiateurs professionnels et encadrées par des professionnels de santé auprès des patients de la structure hospitalière.

Ce partenariat a pris la forme, en 2016 et 2017, d'ateliers de pratiques, visites guidées, mallettes didactiques ou encore de café-rencontres, destinés à sensibiliser les professionnels et initier les patients à l'histoire de l'art et à la connaissance du patrimoine et leur donner ainsi envie de culture.

Il a notamment conduit à l'organisation, durant l'été 2017, de l'exposition au sein des collections du musée, intitulée « Paysages intérieurs/extérieurs. Points de vue des publics » permettant ainsi à près de 10 000 visiteurs de découvrir les travaux réalisés par les patients du Centre Hospitalier de Cadillac autour du thème du paysage.

Outre le succès public, l'évaluation très positive de ces actions par les personnels soignants sur le bien-être des patients conforte les deux institutions dans leur volonté de poursuivre leur collaboration.

C'est pourquoi, un premier avenant à la convention pluriannuelle vous est présenté aujourd'hui afin de fixer de nouveaux objectifs pour la deuxième année de cette collaboration entre le Musée des Beaux-arts et le Centre Hospitalier de Cadillac.

Le budget prévisionnel de ce partenariat est évalué pour cette période à 11 550 euros. La Ville de Bordeaux participe à hauteur de 6 000 euros et le Centre Hospitalier de Cadillac à hauteur de 5 550 euros, incluant les temps dédiés par les deux institutions. Ces actions seront évaluées et révisées par avenant chaque année afin d'en actualiser le cas échéant, les dispositions financières.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Poursuivre ce partenariat
- Signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de Cadillac.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 mars 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT



**Convention pluri-annuelle de partenariat n°2016-30
signée entre le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux et le Centre Hospitalier de Cadillac
pour la période 1^{er} octobre 2016 – 31 août 2020
AVENANT N°1**

ENTRE

Le Centre Hospitalier de Cadillac
89 rue Cazeaux-Cazalet 33410 Cadillac
représenté par son Directeur, Monsieur Raphaël Bouchard, dûment habilité aux fins des présentes
appelé ci-après "Centre Hospitalier de Cadillac"
d'une part,

Et

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération ...
appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »
d'autre part,

VU

La Convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30 signée entre le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux et le Centre Hospitalier de Cadillac pour la période 1^{er} octobre 2016 – 31 août 2020 et tout particulièrement son préambule fixant les objectifs généraux de la démarche et son article 3,

Les conclusions des réunions d'évaluation des 14 juin 2017 (rencontre entre les porteurs des projets) et 27 octobre 2017 (rencontre entre les représentants des deux établissements)

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les deux signataires entendent renouveler leurs engagements respectifs dans le cadre de la deuxième année de leur partenariat afin de répondre aux objectifs généraux arrêtés par la convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30.

Article 2 – L'article 2 de la convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30 est ainsi modifié

<< **Contenus**

Au cours de la deuxième saison de leur partenariat, les signataires s'engagent à collaborer à la mise en œuvre du programme suivant :

- a) Reprise de la mise en place d'un atelier de pratique « A la rencontre des Arts – Atelier Sud Gironde », sur le site du Centre Hospitalier à Cadillac – Salle des Ateliers du Centre de Formation pour un groupe de 20 patients maximum. Cet atelier, animé par Mme Beccia, se déroulera le mardi matin de 10 h à 12 h au rythme d'une séance par mois sur des dates choisies de façon concertée.
- b) Reprise de la mise en place d'un atelier de pratique, sur Bordeaux Métropole (*Site du CATTTP des Iris*) pour un groupe de 20 patients maximum. Il sera prioritairement destiné aux patients de l'UGPA, du CATTTP de Villenave d'Ornon et du CATTTP Les Iris. Cet atelier, animé par Madame Beccia, se déroulera les mardis après-midi de 14h à 16 h au rythme d'une séance/mois sur des dates choisies de façon concertée.
- c) Organisation de quatre ateliers-rencontres dans les locaux de l'Unité pour Malades Difficiles destiné à un groupe de professionnels-ergothérapeutes et de patients de 12 personnes maximum. Cet atelier animé par Madame Beccia se déroulera au rythme d'une séance/mois sur des dates choisies de façon concertée.
- d) Organisation d'une visite au Musée ou à la Galerie des Beaux-Arts par trimestre ; celle-ci pourra, le cas échéant, être suivie d'un atelier en lien avec l'exposition visitée. Elle concernera des groupes de 4 patients-adolescents maximum, selon des plages horaires privilégiées. Les intéressés seront accueillis par Madame Sarah Choux, médiatrice du musée sur quatre dates choisies de façon concertée.
- e) L'organisation de deux parcours en ville selon le cadre du Rallye Alfred Smith (l'un pour les adultes, l'un pour les adolescents). L'un pourrait se dérouler en mars 2018 et l'autre en juin 2018 à des dates déterminées entre Madame Beccia et le chargé de mission du Centre Hospitalier.
- f) La mise en place d'une exposition à la Mairie de Cadillac permettant notamment de présenter des travaux réalisés à l'UMD du 15 mai 2018 au 30 juin 2018.
- g) La mise en place d'une exposition sur les structures lormontaises du Centre Hospitalier, permettant de présenter du 3 septembre 2018 au 8 octobre 2018 différents des travaux réalisés dans le cadre du partenariat.
- h) La mise en ligne sur le site Internet du Centre Hospitalier des paysages sonores réalisés au cours de la saison 2016-2017
- i) Le début des réflexions quant à
 - la préparation à l'horizon 2019-2020 d'une exposition se déroulant Salle des Essais du Musée et valorisant le partenariat mis en place entre le Centre Hospitalier et le Musée des Beaux Arts
 - La sensibilisation des patients à la démarche conduite par la photographe Suzanne Lafont à la Galerie des Beaux-Arts à l'automne 2018.

>>

Article 3 – L'article 4 de la convention pluri-annuelle de partenariat n°2016-30 est ainsi modifié

<< **Engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts**

En exécution du présent avenant, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts s'engage à assumer financièrement les coûts suivants valorisés à hauteur de 6000 € :

- o Montant des rémunérations des personnels du musée intervenant dans la conception, l'élaboration, l'animation, l'encadrement et l'évaluation des visites et parcours de médiation

- Montant des rémunérations des personnels du musée intervenant dans la conception, l'élaboration, l'animation, l'encadrement et la restitution des ateliers
- Frais généraux d'administration et de gestion du projet

>>

Article 4 – L'article 5 de la convention pluri-annuelle de partenariat n°2016-30 est ainsi modifié

<< Engagements du Centre Hospitalier de Cadillac

En exécution du présent avenant, le Centre Hospitalier de Cadillac s'engage à assumer financièrement les coûts suivants valorisés à hauteur de 5500 € :

- Montant des rémunérations de ses personnels assurant un accompagnement des patients lors des ateliers et visites
- Montant des rémunérations de ses personnels intervenant dans la conception, l'élaboration, l'animation, l'encadrement et la restitution du projet
- Montant plafonné à 1000 € permettant sur le budget culturel l'acquisition des fournitures nécessaires au fonctionnement des différents ateliers et l'encadrement d'une sélection des œuvres réalisées
- Frais liés à l'organisation des deux expositions mentionnées à l'article 2 ci-dessus(en particulier prestations restauration et communication pour les vernissages)
- Frais généraux d'administration et de gestion du projet.

>>

Article 5 – L'article 6 de la convention pluri-annuelle de partenariat n°2016-30 est ainsi modifié

<< Modalités d'exécution courante du présent avenant

L'exécution courante du présent avenant pour les questions ne nécessitant pas l'intervention personnelle ès qualités des signataires de la présente convention sera assurée

- Pour le Musée des Beaux-Arts par
 - Mme Christine Tarrats, responsable du Département Administration Logistique
 - par deux référents-porteurs de l'initiative
 - Madame Isabelle Beccia, chargée de la médiation institutionnelle
 - Madame Sarah Choux, médiatrice du service des publics
- Pour le Centre Hospitalier
 - par M. Michel Allemandou, chargé de mission Culture
 - par deux référents membres de la Commission interne « Ouvertures »
 - Madame Danièle Rouanet, retraitée chargée de la politique institutionnelle Arts Plastiques
 - Béatrice Harrambillet, infirmière

>>

Article 6 -

Les autres articles de la convention pluri-annuelle de partenariat n°2016-30 restent inchangés.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour le Centre Hospitalier de Cadillac

Pour le Musée des Beaux-Arts

Raphaël Bouchard
Directeur

Alain Juppé
Maire